

Section Bac	Sciences Fiscales		
Nom de l'UE	Droit des affaires : - droit des sociétés approfondies - droit pénal appliqué		
Nom du professeur	F. Vansiliette – J. Didier		
Niveau	1	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	80	Pré requis pour	Néant
Langue de cours	français	Crédits ECTS	6

Droit des sociétés approfondies

Objectifs du cours

Comprendre le fonctionnement :

- des sociétés commerciales de manière pratique en regard de missions dévolues par le Code des Sociétés à l'expert-comptable externe en monopole d'exercice et en partage de monopole avec le réviseur d'entreprises : opérations de restructuration des entreprises (fusions, scissions, apport branche d'activités, liquidations,...)
- Intégrité du capital ;
- Les organes sociaux et la responsabilité de l'organe de gestion ;
- la législation relative aux ASBL et fondations ;
- la législation relative aux procédures particulières d'accompagnement des entreprises en cas de difficultés (loi sur la continuité des entreprises,..) et la faillite

Apprendre à utiliser correctement et rapidement le Code des Sociétés par rapport aux différentes opérations prévues durant la vie de la société.

Contenu du cours

- Mission du professionnel comptable
- L'expert-comptable / le conseil fiscal / le comptable-fiscaliste agréé / le réviseur d'entreprises
- L'intégrité du capital
- Les organes sociaux et la responsabilité de l'organe de gestion
- Opérations de restructuration : fusions et scission, apport branche d'activité ou d'universalité, liquidation, ..., transformation,....
- L'entreprise en difficulté
- La loi sur la continuité des entreprises, comparatif avec la faillite, les procédures de prévention des difficultés,...

- Un examen des obligations juridiques et comptables des ASBL, AISBL et fondations
- Le commissariat aux comptes – les missions d'audit des experts-comptables dans la législation fédérale et les législations régionales

Méthodologie

Le cours est donné, en classe entière, en illustrant les textes légaux par des applications pratiques. Les étudiants sont invités à utiliser et à justifier leurs réponses à l'aide du Code des Sociétés, la loi de 1921 sur les ASBL et les fondations et la Loi sur la Continuité des Entreprises Le cours est mis à jour par rapport à l'évolution constante de l'actualité.

Supports

- Code des Sociétés, loi sur les ASBL et les fondations, Loi sur la Continuité des Entreprises
- Documentations diverses (doctrine, jurisprudence discutée, ...)
- Fascicules relatifs à des problèmes particuliers et contenant des exemples pratiques (en fonction de l'actualité et de l'utilité pratique).

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des situations caractérisées par des problèmes juridiques standards relatifs au droit des sociétés et des associations, en disposant de la documentation ad hoc,

- d'analyser et de structurer la situation juridique correspondante ;
- de justifier la démarche juridique mise en oeuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence ;

face à des situations caractérisées par des problèmes juridiques standards relatifs au droit pénal appliqué aux affaires, en disposant de la documentation ad hoc,

- de caractériser la nature et les éléments constitutifs de l'infraction ;
- de décrire la procédure pénale mise en oeuvre ;
- de déterminer les conséquences pénales pour l'auteur.

Evaluation

Examen écrit 1^{ière} et en seconde session.

Pondération

<i>Travaux 1^{ère} session</i>	<i>Evaluation 1^{ère} session</i>	<i>Travaux 2^{ème} session</i>	<i>Evaluation 2^{ème} session</i>
0%	100%	0%	

Droit Pénal appliqué

Objectifs du cours

- Appréhender les grands principes généraux du droit pénal
- Identifier les principales infractions relevant du droit pénal des affaires
- Définir les éléments constitutifs desdites infractions
- Appréhender les conséquences pénales sur le plan de la peine
- Déterminer la procédure pénale applicable

Contenu du cours

Principes théoriques fondamentaux du droit pénal et de la procédure pénale :

- les sources du droit pénal
- la classification des infractions
- les conditions d'existence des infractions
- la participation criminelle – la responsabilité du conseiller fiscal
- la responsabilité pénale de la personne morale
- la classification et les modalités de la peine
- la correctionnalisation
- la transaction pénale

Les infractions contre la voie publique

Les infractions contre les biens :

- L'abus de confiance
- l'abus de biens sociaux
- l'escroquerie
- l'organisation frauduleuse d'insolvabilité
- le blanchiment

La criminalité informatique

Les infractions contre l'ordre fiscal

- le principe *una via*
- la fraude fiscale simple
- la fraude fiscale grave, organisée ou non
- le carrousel TVA
- Les infractions relatives aux sociétés
 - le non-dépôt des statuts
 - le faux bilan
 - les infractions liées à la faillite

Méthodologie

- Cours ex cathedra
- Analyse de la jurisprudence
- Mise en pratique des notions théoriques au travers de cas réels

Supports

- Syllabus
- Le code pénal et les lois particulières applicables

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des situations caractérisées par des problèmes juridiques standards relatifs au droit des sociétés et des associations, en disposant de la documentation ad hoc,

- d'analyser et de structurer la situation juridique correspondante ;
- de justifier la démarche juridique mise en oeuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence ;

face à des situations caractérisées par des problèmes juridiques standards relatifs au droit pénal appliqué aux affaires, en disposant de la documentation ad hoc,

- de caractériser la nature et les éléments constitutifs de l'infraction ;
- de décrire la procédure pénale mise en oeuvre ;
- de déterminer les conséquences pénales pour l'auteur.

Evaluation

Examen écrit en première et seconde session : questions théoriques et résolution de plusieurs cas pratiques (avec motivation au départ des textes légaux, sans annotation). Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de cohérence entre la démarche et la situation traitée
- le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation juridique
- le niveau de précision et de clarté dans l'emploi des termes juridiques
- la mention de la disposition légale applicable

Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Travaux de 2de session	Evaluation de 2de session
/	100 %	/	100 %